

# DOSSIER D'INSCRIPTION FORUM SANTE 2023

23<sup>ème</sup> EDITION ! Les 09 et 10 sept 2023



## Quelle montagne pour demain ?

L'association Génépi, organisatrice de la 23<sup>ème</sup> foire bio de l'Embrunais, vous donne rendez-vous les 9 et 10 sept prochains.

Cette année, Génépi propose de s'interroger collectivement sur l'avenir de la montagne. Alors que l'effondrement de la biodiversité et le bouleversement climatique se font plus aigus, l'environnement montagnard montre tous les signes de mutations irréversibles qui bousculent nos activités autant que la nature. Activités agropastorales, foresterie, pratiques de pleine nature et de tourisme se voient contraintes autant que la flore, la faune et les écosystèmes dont nous dépendons étroitement et qui montrent déjà, ici ou là, des signes d'étiollement sévères.

Notre vie de montagnard est-elle à réinventer ? Dans quel nouveau rapport à la nature, à l'économie, à l'énergie, à l'éducation, aux visiteurs allons-nous devoir réorganiser nos vies ? Appréhender ces changements de manière objective, doit permettre de s'affranchir de leur potentiel anxiogène, de se mobiliser pour imaginer sereinement la montagne de demain.

Si la transition est au cœur du thème de l'année, cette édition sera de nouveau l'occasion de retrouver tous les fidèles habitués des allées de notre Foire Bio. Près de 200 exposants animeront les 2 hectares ombragés bordant le plan d'eau d'Embrun. Le marché paysan et ses spécialités, les pôles habitat, santé et pédagogique, et leurs focus sur l'éco-construction, le bien-être, l'éducation, ainsi que le mouvement associatif, l'artisanat, la mobilité douce, des librairies spécialisées, accompagnés d'ateliers et de nombreuses animations. Autant d'occasions de bien remplir son panier... de bonnes idées.

Prometteur de nombreuses rencontres et de découvertes à venir, le programme des conférences, des tables rondes et autres, projections et spectacle est en cours d'élaboration. Mais préparez dès aujourd'hui votre façon de « rebondir » et réservez votre rendez-vous pour la montagne de demain les 9 et 10 septembre 2023, à Embrun.

*L'équipe de Génépi*

**Pour que les exposants puissent apparaître sur notre site internet :**  
**RETOUR IMPERATIF DES DOSSIERS : 30 juin**

## **Samedi 09 et Dimanche 10 septembre 2023 : 2 jours exposants**

**Animations permanentes** : débats, conférences, spectacles et musiques, **Forum santé** : ateliers, stands, conférences autour des méthodes de santé complémentaire, **Espace mobilité** : stands, conférences, expositions, **Pôle pédagogique** : stands participatifs, jeux, démonstrations, **Soirées festives** : le samedi, voire le vendredi, avec spectacle et restauration bio.



Organisée par l'association **GÉNÉPI**, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Embrunais, le Syndicat Régional d'agriculture bio-dynamique-PACA, des professionnels de l'habitat sain, et avec le soutien du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, de la Commune d'Embrun et des Communes du Canton, du Smictom de l'Embrunais-Savinois, et de diverses associations.

Adresse : Association GÉNÉPI, CCSP, 6 impasse de l'observatoire, 05200 Embrun.  
Courriel : [genepi@genepi-foire-bio.org](mailto:genepi@genepi-foire-bio.org) Site web : [www.genepi-foire-bio.org](http://www.genepi-foire-bio.org) – Tél. : 04.65.03.05.60.

# Règlement de la 23<sup>ème</sup> foire bio GENEPI, à destination des exposants

## **Article 1 : Objet**

Ce règlement a pour objet de définir le fonctionnement de la foire biologique de Genépi.

## **Article 2 : Comité d'organisation**

La foire est organisée par **l'Association GENEPI**.

Le comité d'organisation et le conseil d'administration sont composés des collèges ci-après désignés :

- Collège des Personnes Physiques et Consommateurs.
- Collège des Agriculteurs Biologiques.
- Collège des Agriculteurs Biodynamiques.
- Collège des Professionnels de l'habitat sain et des économies d'énergie.
- Collège des Professionnels de la transformation et de la distribution.
- Collège des Associations ayant pour but la promotion et le respect de l'environnement.

Le comité d'organisation est chargé de piloter la foire et de prendre les décisions y afférant, et s'engage à suivre et à faire respecter l'éthique de la manifestation pour son fonctionnement.

## **Article 3 : Emplacement, jour et heure**

Les emplacements sont attribués par le comité d'organisation ou son délégué. Les demandes et toute autre correspondance concernant la foire doivent être adressées à :

☒ **GENEPI - Communauté de Communes de Serre-Ponçon,  
6 impasse de l'observatoire, 05200 Embrun.**

Seuls pourront exposer et vendre sur cette foire les personnes physiques ou morales autorisées par le comité d'organisation et ayant accepté le présent règlement.

**La foire « exposants » a lieu samedi 09 et dimanche 10 Septembre 2023.**

**Elle est ouverte au public le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 18 h.**

**Les véhicules des exposants doivent impérativement être évacués du lieu de la foire et de ses abords** pendant les heures de vente et doivent être garés pendant le déballage et le remballage de façon la moins gênante possible pour la circulation. L'installation des stands sera effectuée entre 8h et 10h. Au-delà de 10h, les places vacantes seront considérées comme libres et pourront être attribuées à d'autres exposants.

Le démontage des stands ne commencera qu'à 18h pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Le comité d'organisation fournit l'emplacement, à charge pour l'exposant d'apporter tout le matériel d'exposition : tréteaux, parasol, parapluie forain, câbles électriques (50 m linéaires), chaises, extincteur, etc. **Aucun matériel d'exposition, notamment tables et chaises, ne sera fourni par le comité d'organisation.**

La foire a lieu en plein air, les exposants doivent prévoir une protection contre le soleil et d'éventuelles intempéries.

Pour le forum santé qui se déroule dans un espace couvert, en dur et fermé la nuit, le comité d'organisation fournit l'emplacement (env. 5 m<sup>2</sup>) délimité, au moins latéralement, par des grilles d'exposition. **Le comité ne fournira pas de tables ni de chaises.** L'habillage du stand reste à la charge de l'exposant : prévoir des tentures, des tissus, des pinces à linge et une rallonge électrique.

**L'entrée pour le public est gratuite.**

## **Article 4 : Inscription**

Les exposants devront remplir un dossier d'inscription (**dossier spécifique pour les exposants du Forum Santé**) et le renvoyer avec le paiement à l'association Génépi. Il sera fait mention de leur participation sur le site internet [www.genepi-foire-bio.org](http://www.genepi-foire-bio.org) si le dossier nous parvient **avant le 30/06/2023.**

## Article 5 : Tarifs

Type d'exposant	Inscription avant le 30 juin *		Inscription après le 30 juin *	
	Forfait 3 mètres linéaires	Mètre supplémentaire	Forfait 3 mètres linéaires	Mètre supplémentaire
Associations non-marchandes (pas de vente)	21 €	13 €	25 €	15 €
Agriculteurs (producteurs) bio	37 €	13 €	44 €	15 €
Artisans, revendeurs, libraires, associations marchandes (produits ou services),...	80 €	25 €	95 €	30 €
« Petits restaurateurs » (uniquement les midis, sur l'espace paysan)	80 €	25 €	95 €	30 €
Libraires sur forum Santé (espace couvert)	95 € pour 3 ml	32 €	115 € pour 3 ml	38 €
Restaurateurs (3 repas, près de la scène ouverte)	250 € pour 6 ml	pas de ml sup.	305 € pour 6 ml	pas de ml sup.
Forum Santé (espace couvert et fermé)	95 € pour 5m <sup>2</sup>	pas de m <sup>2</sup> sup.	115 € pour 5m <sup>2</sup>	pas de m <sup>2</sup> sup.

\* Cachet de la poste faisant foi. Aucune exception à la règle.

Stand supérieur à 3 mètres : supplément au prorata du linéaire demandé dans la limite de l'espace disponible.

Afin de limiter les branchements et consommations inutiles, les restaurateurs doivent prendre contact avec l'organisation afin de mettre en place les branchements adaptés, conformes à la réglementation et d'estimer mieux leurs coûts.

**Pour tous les exposants hors forum santé : accès à l'électricité : 10 € pour une prise.**

**Tout désistement après inscription ne sera pas remboursé sauf cas de force majeure.**

### Article 6 : Exposants pouvant être admis

**Nous favorisons la présence des producteurs en limitant les exposants revendeurs (contribution financière majorée).**

#### **a) Catégorie agriculture, matériel, fertilisant, protection des cultures.**

Tout exposant ayant fourni lors de son inscription la liste des produits utilisables en agriculture biologique.

#### **b) Catégorie produits alimentaires et assimilés.**

Les agriculteurs et transformateurs titulaires d'une licence annuelle de produits issus de l'agriculture biologique agréée par un organisme certificateur homologué : Ecocert, Qualité France, Nature & Progrès, Demeter, FNIVAB, EKO,...

Il en est de même pour les autres exposants vendant des produits alimentaires et assimilés.

Les restaurateurs devront posséder au moins 2 extincteurs adaptés (eau et poudre) en état de fonctionnement, respecter la chaîne du froid, et posséder sur place les documents d'achats de denrées.

**Il est demandé avec le dossier d'inscription une copie de la certification ou de la licence.**

### **c) Catégorie artisans et entreprises.**

Tout artisan ou entreprise ayant fourni lors de son inscription la liste des produits offerts et toute documentation les concernant faisant apparaître leur intérêt écologique, tant du point de vue usage que fabrication et fin de vie.

### **d) Catégorie hygiène, cosmétique, entretien, huiles essentielles.**

Les exposants devront fournir la liste des produits exposés.

- **Les cosmétiques : leurs ingrédients devront être issus de l'agriculture biologique et posséder un label homologué : COSMEBIO ou Nature & Progrès.**
- Les savons et produits ménagers seront acceptés avec 0 % de phosphate et une biodégradabilité de + de 98 %. Les matières premières seront uniquement végétales, et d'origine « bio ». Sont interdites les bases animales ou issues de la pétrochimie.
- La qualité des produits sera bien mise en évidence pour faciliter le choix des consommateurs.

### **e) Catégorie Forum Santé.**

- Tout praticien de santé exposant devra fournir une copie de son diplôme ou certificat de formation (justifiant d'un minimum de 200 h de formation). A défaut, le praticien devra fournir une argumentation de sa formation et de son expérience professionnelle.
- Si des soins sont dispensés lors du forum, les praticiens pourront demander une participation financière fixée à 10€/soin (en général de 20 à 30 minutes) ou sur le principe d'un échange libre et conscient. Ceci a pour but, d'une part de limiter la « surconsommation » de soins dans une même journée, ce qui irait à l'encontre du but recherché, d'autre part que les thérapeutes puissent valoriser leurs prestations.
- Tout praticien de santé exposant s'engage à respecter en totalité le travail et la notoriété de ses confrères, présents ou non, qu'il s'agisse de professions médicales, paramédicales ou relevant des thérapies non conventionnelles.

**L'association GENEPI ne peut être tenue pour responsable du comportement des participants à la foire et du contenu des conférences. Le comité d'organisation est le seul habilité à accepter un exposant sur la foire ainsi que les produits présentés.**

### **Article 7 : Règles de présentation**

Tout exposant bénéficiant d'une mention (producteur, transformateur, distributeur) devra le faire savoir aux visiteurs par un panneau très visible, délivré par l'organisme attribuant la mention.

Les produits devront être frais, exposés dans les règles de l'hygiène publique et étiquetés clairement (étiquetage légal et étiquetage de mention). Les prix devront être affichés.

### **Article 8 : Assurances & responsabilités**

- 1) Les exposants, les exploitants d'activités de restauration et de loisirs ou sportives sont responsables de l'application des règles de sécurité propres à leurs activités respectives (**extincteur d'incendie**, conformité des matériels et matériaux, hygiène, etc. ...).
- 2) Les contrevenants au règlement et les installateurs de stands non conformes sont informés qu'ils peuvent être interdits d'exposition par le chargé de sécurité de la foire bio.
- 3) Les exposants doivent être titulaires d'une police d'assurance en responsabilité civile et professionnelle couvrant les risques liés à ce genre de manifestation. Attestation d'assurance à fournir dans le dossier d'inscription.
- 4) L'association Génépi assure le gardiennage de la foire la nuit du samedi au dimanche de 19h à 9h. L'engagement de sa responsabilité est limité, l'endroit n'est pas clos et les exposants sont donc invités à ne pas laisser d'objets et marchandises de valeur.
- 5) Les animaux en liberté sont interdits sur la foire, les chiens doivent être tenus en laisse.

### **Article 9 : Emballages et déchets**

Les exposants s'engagent à participer au **tri sélectif de leurs déchets** et à **laisser leur emplacement propre** après leur départ : des containers seront à disposition sur la foire.

**DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LE FORUM SANTÉ POUR LES  
SAMEDI 09 et DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023**

**(à retourner impérativement avant le 30 juin (sans majoration) et impérativement  
avant le 15 août (avec 20 % de majoration))**

**VOTRE STRUCTURE**

Nom : ..... Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél. : .....

Nom du responsable : .....

Statut : .....

N° identification (MSA, SIRET, APE) : .....

E-mail (obligatoire) : .....

Site web : .....

**REGLEMENT FORUM SANTÉ**

- Tout praticien de santé exposant devra fournir une copie de son **diplôme ou certificat** de la technique/approche proposée justifiant d'un **minimum de 200 h de formation** ou, **à défaut**, devra **argumenter sa formation et/ou son expérience professionnelle**.
- Il ne sera accepté qu'**UNE** technique/approche par stand. Si le praticien ou la praticienne a plusieurs « cordes à son arc », il/elle pourra en faire part sur sa carte de visite et durant l'échange avec ses visiteurs, mais pas en affichage. Dans ce cas, le/la praticien/ne de santé devra fournir un diplôme ou un certificat de formation pour chacune des techniques/approches présentées.
- Si des soins sont dispensés lors du forum, **les praticiens pourront demander une participation financière** fixée à 10€/soin, en général de 20 à 30 minutes, ou sur le principe d'un échange libre et conscient. Ceci a pour but, d'une part de limiter la « surconsommation » de soins dans une même journée, ce qui irait à l'encontre du but recherché, d'autre part que les thérapeutes puissent valoriser leurs prestations. L'objectif de la participation au salon étant de se faire connaître et de faire connaître la technique présentée.
- Tout produit exposé devra être en rapport avec votre pratique et labellisé (fournir copie de votre certification).
- Tout praticien de santé exposant s'engage à respecter en totalité le travail et la notoriété de ses confrères, présents ou non, qu'il s'agisse de professions médicales, paramédicales ou relevant des thérapies conventionnelles et/ou non conventionnelles.
- Tout exposant peut prétendre à animer gracieusement un **atelier ou une conférence** sur le forum (dans le tennis couvert). La priorité est donnée à ceux inscrits dans la limite des dépôts de dossiers (30 juin 2023). Au final, la décision revient au Comité d'organisation.
- Les exposants désirant avoir leur stand en extérieur sont priés de s'inscrire dans la rubrique hygiène/beauté/santé.

## CE QUE VOUS PROPOSEZ

Animation sur votre stand (*précisez bien la nature de votre animation*) :

.....  
.....

## ATELIER, CONFERENCE

Proposez-vous une conférence et/ou un atelier ? Seul le comité d'organisation décidera de la tenue d'une conférence, en fonction des disponibilités de notre programme.

Les conférences ont lieu sous chapiteau à proximité du forum santé. L'atelier se déroule dans un espace réservé à l'intérieur du forum. Le temps imparti sera limité à 1 heure.

**Attention**, pour apparaître sur le programme, votre proposition doit nous être parvenue **avant le 15 juin** et si possible être en rapport avec le thème de la foire ! (En 2023 : Quelle montagne pour demain ?)

.....  
.....

## TARIFS ET STAND

Exposants Forum Santé (2 jours dans l'espace couvert et fermé, pour un espace de 2,40 m x 2,40 m, comprenant des grilles d'exposition (ni tables, ni chaises fournies) **95 €**

Majoration après le 30 juin : **115 €**

J'ai besoin de grilles d'exposition en fond  OUI  NON

J'ai besoin d'électricité  OUI  NON

Je souhaite adhérer à l'association Génépi  OUI  NON

Cotisation de base pour l'année 2023 : 10 €

## PROMOTION DE NOTRE FOIRE

Je souhaite recevoir vers mi-août tracts et affiches

pour informer lors de marchés et de foires.

pour déposer dans mon lieu de vente.

pour faire parvenir aux adhérents de mon association.

## BENEVOLES

Je me propose pour aider à l'installation et/ou désinstallation de la foire (1 jour ou plus avant et/ou après le WE de foire) : .....

## REMARQUES

(Exemple : besoin impératif d'accès à mon véhicule et raison à préciser)

.....  
.....

## ENGAGEMENT

Je soussigné(e) ..... **reconnais avoir pris connaissance du règlement de la foire bio ci-joint et m'engage à le respecter.**

Je joins à ce dossier d'inscription un chèque de ..... €, à l'ordre de l'Association GENEPI avec mention au dos du chèque « foire bio ». Il représente la totalité de mon inscription.

En cas de non sélection, ou de non-participation **pour raison de force majeure**, mon inscription me sera remboursée.

Fait le ..... / ..... / 2023 Signature et cachet de l'exposant :

- Un email de confirmation de réception de votre dossier vous sera envoyé.
- Un email ou un courrier de confirmation de l'acceptation de votre dossier vous sera envoyé, avec les tracts et affiches si vous en avez demandé.
- La facture de votre règlement vous sera remise lors de la foire.
- Les chèques seront touchés aux alentours du 15 juillet, sauf avis contraire de votre part.
- En signant ce document, vous autorisez l'association Génépi à prendre des photos de votre stand pour les utiliser, éventuellement, dans ses supports de communication.